



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2010-103-12.22

Modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2010-103-12.22 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux;

QUE ce règlement a pour objet d'ajouter le Comité *ad hoc* de pilotage de la planification stratégique à la liste des comités internes;

QUE ce comité donne droit au maire et aux conseillers à une rémunération et une allocation additionnelle pour chaque présence à ce comité, rémunération versée rétroactivement au 9 novembre 2022;

QUE le maire a exprimé son vote en faveur de l'adoption du règlement;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de décembre 2022.

Philippe De Courval, M.A., OMA
Greffier-trésorier